

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 7 mars 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire

NOR : JUSF2307351A

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2023 relatif au tirage au sort des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : Madame Ludivine GAGNEAU
Madame Djamila LE SAUDER
Madame Fabienne TERRA

Suppléants : Madame Roxane VEGLIA
Madame Gaëlle MAZURAGE

Monsieur Mickaël VILLENEUVE

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Monsieur Nabil MOUADDEB
- Suppléant : Monsieur Jihad ESSEBBAH

Pour les sièges attribués à la suite du tirage au sort du 1^{er} mars 2023 :

- Titulaires : Monsieur Rayan AISSANI
Monsieur Fabrice COLLY
- Suppléantes : Madame Leila SOKKOU
Madame Malika MATARI

Article 2

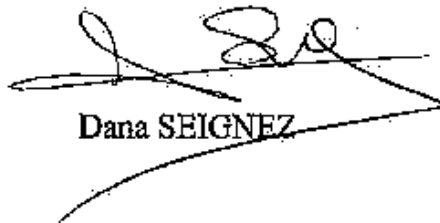
Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 mars 2023.

La directrice territoriale
de la Protection judiciaire de la jeunesse de la Loire,



Dana SEIGNEZ